



Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAMEDI 11 MARS 2017 COMPTE RENDU

Sur convocations envoyées le 25 janvier 2017, les membres de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques se sont réunis en Assemblée Générale le samedi 11 Mars 2017, à 9 heures, à la salle Plaza Xoko dans la commune de SAINT-ETIENNE-DE-BAIGORRY.

Entouraient le Président Alain SANZ à la tribune de 9h à 10h :

- M. Jean-Michel COSCARAT, Maire de SAINT-ETIENNE-DE-BAIGORRY,
- M. Michel CUYAUBE, Maire de SEVIGNACQ,
- M. Claude FERRATO, Maire d'ARESSY et Trésorier de l'Association.

Entouraient le Président Alain SANZ à la tribune de 10h à 12h45 :

- M. Eric MORVAN, Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- M. Philippe LAURENT, Secrétaire général de l'Association des Maires de France,
- M. Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- M. Bernard UTHURRY, vice-Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- M. Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE

125 Maires, Présidents d'Intercommunalité et Adjoints ont participé aux travaux.

Etaient également présents :

Mme ESPAGNAC, Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques,

Mme SEGUIN, Sous-Préfète de BAYONNE, Mme AUBERT, Secrétaire Générale de la Préfecture, Mme GAY-SABOURDI, Sous-préfète d'OLORON-SAINTE-MARIE, M. GOURIOU, Directeur du Cabinet du Préfet, M. JEANJEAN, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, M. JUNQUET, Directeur Départemental Adjoint des Territoires et de la Mer, M. BARRIERE, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, M. HOURMAT, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, M. MESPLEDE, Directeur Départemental de la Protection des Populations, M. BOULAIGUE, Directeur de l'unité territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dans les Pyrénées Atlantiques, M. TOUZAA, représentant la Directrice Départementale de la Sécurité Publique, M. DARGENT, Directeur des Relations avec les Collectivités Territoriales, M. BLOT, Directeur de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE, le Colonel Christophe VERCELONNE, Commandant du groupement de gendarmerie départementale, M.

NESA, Directeur Départemental des Finances Publiques, M. BELUCHE, Directeur de la Direction de la réglementation à la Préfecture.

M. Thierry LESCURE, Directeur départemental de Pôle emploi dans les Pyrénées-Atlantiques,

M. COLLET, ancien Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale et de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques,

Au total, environ 170 personnes ont participé à l'Assemblée Générale.

9h15 / PARTIE 1 / Rapport moral et financier

Le Président remercie les participants et donne la parole à Jean-Michel COSCARAT en le remerciant également pour son accueil et l'investissement de ses services municipaux dans la préparation de l'Assemblée Générale afin qu'elle puisse être organisée dans les meilleures conditions.

Allocution d'ouverture de Monsieur Jean-Michel COSCARAT Maire de SAINT-ETIENNE-DE-BAIGORRY

*Monsieur le Préfet,
Mesdames Messieurs les Parlementaires,
Mesdames les Sous-Préfètes,
Monsieur le Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine,
Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
Monsieur le Président de l'Association des maires des Pyrénées-Atlantiques,
Mesdames Messieurs les représentants de l'Etat,
Mesdames Messieurs les Maires, Mesdames Messieurs.*

Egun on eta ongi etorri Baigorriko herrian. Plazer dut zuen errezibitzia eta eskertu nahi zitut Alain Sanz Jauna Baigorriko herria hautaturik zuen biltzar nagusiaren antolatzeko. Ces quelques mots en basque pour vous dire que j'ai l'honneur et le plaisir de vous accueillir aujourd'hui à Saint-Etienne-de-Baïgorry.

Je tiens à remercier Monsieur Alain Sanz, président de l'association des maires des Pyrénées-Atlantiques, d'avoir choisi Baïgorry pour organiser cette Assemblée Générale.

Permettez-moi de vous faire une brève présentation de Baïgorri et de sa vallée

Baïgorri situé à 8 km du Pays basque Sud, reste la commune la plus peuplée des 30 communes que représentait, l'ancienne communauté de communes Garazi-Baïgorri, avec un peu plus de 1500 habitants.

La principale ressource économique provient de l'agriculture, avec l'élevage, la production laitière et fromagère, la vigne c'est donc ici que vous trouverez le vin d'Irouléguy, le porc Kintoa, la truite de Banca, le chocolat Laia, des petits producteurs certes, mais une production de qualité avec des produits labellisés, qui prouve que malgré les conditions difficiles des exploitations en zone montagne, les agriculteurs du territoire œuvrent tous dans ce souci de bien faire.

La vallée de Baïgorri mérite d'être parcourue pour les visiteurs en quête de calme et d'authenticité. De Baïgorri à Urepel en passant par Banca et les Aldudes je vous invite à profiter du charme de notre belle vallée. Nous avons créé l'année dernière, une station de trail pour que chaque amoureux de la montagne puisse venir dans des conditions de sécurité absolue. Des séjours vont être organisés, ils comprendront outre la balade, des sorties culturelles et gastronomiques.

Les projets pour Baïgorri sont multiples, réfléchis, et prépondérants pour que ce territoire reste attractif. Une déviation va bientôt permettre d'éviter le centre bourg, elle nous permettra de sécuriser, réorganiser et requalifier les espaces publics du bourg pour les rendre plus agréables à vivre. Baïgorri est une commune étendue avec 88 km de voirie communale, 150 km de chemins ruraux, une piscine estivale, indispensable pour nos enfants mais aussi pour l'attractivité touristique de la vallée.

Notre démarrage en tant qu'élus a été marqué par les intempéries du 4 juillet 2014, l'addition était lourde, mais nous avons réussi à nous en remettre, et la solidarité a prévalu.

Nous voulons acquérir deux terrains pour l'installation de zones d'activités avec l'aide de l'EPFL, nous avons bon espoir que le déploiement du numérique sera effectif dans les mois à venir.

Nous allons encore compter sur le soutien de l'Etat, de la Région, du Département, et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour faire avancer nos projets. Permettez-moi de vous remercier, car je sais que vous ferez de votre mieux pour nous aider.

Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale et une bonne journée à tous.

Le président Monsieur SANZ remercie Monsieur COSCARAT et prends la parole.

Intervention de Monsieur Alain SANZ Président de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques

*Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Vice-Président représentant le Président du Conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les Directeurs des Services de l'Etat,
Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents de Communautés,
Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,*

Je salue encore les parlementaires présents.

Je remercie pour leur présence Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil départemental, et Bernard UTHURRY représentant le Président du Conseil régional qui nous rejoindront pour la table ronde à partir de 10h. Je remercie tout particulièrement pour sa présence aujourd'hui, Philippe LAURENT, secrétaire général de l'Association des Maires de France et Président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. C'est un honneur de vous accueillir dans notre département.

Je remercie enfin les Maires, Adjoints, Présidents et vice-présidents de Communautés qui ont répondu à notre invitation pour cette Assemblée Générale.

Je vous précise que vous avez été 104 maires et présidents et 20 adjoints à vous inscrire. Nos services se chargent en ce moment de vérifier l'émargement afin que notre assemblée générale extraordinaire puisse se réunir avec le quorum requis. Notre mobilisation en ce jour confirme bien l'importance que nous accordons à l'exercice de notre mandat. S'accorder le temps d'échanger avec nos collègues élus de communes voisines, du Béarn et du Pays Basque sur des sujets, des enjeux, des difficultés, que nous rencontrons tous, quelle que soit la taille de notre commune, quelle que soit sa localisation géographique.

En ces temps de réforme, nous n'avons jamais autant parlé, à la fois, de mutualisation, de regroupement... et de proximité. La réalité de nos concitoyens reste la même. A nous de trouver les actions innovantes pouvant répondre à ces nouveaux enjeux. Et j'espère que quelques réponses pourront être apportées lors de notre matinée de travail. Ce temps fort qu'est notre assemblée générale est à votre service, tant pour faire le point sur notre activité, que plus largement pour échanger sur nos préoccupations d' élu local. Je crois aussi, et cet aspect ne doit pas être négligé, qu'il s'agit pour nous d'un moment de convivialité, et l'occasion d'affirmer le caractère pluraliste de notre Association.

Mais avant de vous présenter l'ordre du jour de notre Assemblée Générale, je souhaite revenir sur quelques points qui concernent plus particulièrement la vie de notre association, mais aussi les actions en cours de réalisation.

Concernant la vie de notre association et de ses adhérents et depuis notre Assemblée Générale du 2 avril 2016, deux communes ont accueilli leur nouveau maire. Je souhaite donc la bienvenue à Maryse ARTIGAU, maire d'ESQUIULE depuis juin dernier et à Jean-Michel ARRAYET, maire d'ORDIARP depuis février de cette année. De plus le nombre de nos adhérents a évolué, avec la création de la commune nouvelle ANCE-FEAS, nous comptons désormais 546 communes dans le département et non plus 547.

Concernant nos actions en cours de réalisation, j'aborderai simplement ici deux actions majeures débutées en 2016 mais qui se poursuivront en 2017. Deux projets en lien avec l'avenir de nos territoires : l'école.

- La déjà « très célèbre » Convention ruralité signée le 22 juillet dernier pour une durée de trois ans. Pour 2017, nous suivrons attentivement les projets de regroupement en cours de création dans le cadre du comité de suivi et de concertation créé par cette convention. Mais au-delà de cette convention, c'est le rapprochement entre notre Association et les services départementaux de l'éducation nationale que je tiens à souligner. S'il ne s'agit pas de s'accorder sur tous les projets, la concertation est lancée.
- L'autre dossier porté par notre association, en partenariat avec le Conseil départemental, concerne le dispositif « Manger Bio&Local à la cantine ». Nos élus référents, que je salue pour leur investissement dans la réussite de ce projet, Arthur FINZI et Lucien BETBEDER, ont réalisé un travail considérable pour proposer un cadre d'actions clair, aux côtés des services du département et de Sandrine LAFARGUE, conseillère départementale en charge de ce dossier. Après avoir réalisé quelques éléments de diagnostic en 2016, nous avons réellement amorcé la mise en œuvre du projet en 2017 autour de deux axes principaux :

D'abord par la sensibilisation des élus du département à la santé alimentaire, à la relocalisation alimentaire et au levier qu'est la restauration scolaire pour le développement économique d'un territoire. Une table ronde a déjà été proposée le 15 février dernier à Salies-de-Béarn réunissant près de 60 participants. D'autres temps d'échanges vous seront encore proposés.

Ensuite, par la mise en place d'un programme expérimental en Béarn et au Pays Basque par l'accompagnement individualisé de 10 communes à l'approvisionnement en produits frais, de qualité et locaux au sein de leur service de restauration scolaire. Ce projet en est à sa phase de démarrage et nous serons en mesure de vous proposer un bilan, que j'espère porteur pour toutes les autres communes souhaitant travailler en ce sens, à l'occasion de notre prochaine assemblée générale

Les deux dossiers que je viens de mentionner résument bien la situation dans laquelle nous nous trouvons. D'un côté, nous travaillons pour un avenir meilleur, pour développer l'attractivité de nos territoires, recréer du lien économique, social, dans la proximité, et pour en revenir sur le sujet de l'école, œuvrer pour les enfants d'aujourd'hui qui deviendront des administrés responsables, et sans doute les élus, de demain. Et en parallèle nos territoires doivent répondre à de nouveaux enjeux de mutation, voire d'éloignement avec un bloc communal qui se redessine, des écoles qui se regroupent, des services et des réseaux qui se restructurent. Quels seront nos choix pour maintenir la proximité tout en gardant la qualité des services rendus ? Quelle pérennité pour nos projets d'investissement ?

C'est l'interrogation qui a guidé notre choix pour le thème qui sera abordé en deuxième partie de notre assemblée, celui « des défis à relever par les intercommunalités et la place des communes dans cette nouvelle organisation territoriale ».

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, je pense que l'inquiétude des élus locaux est grande, dans ce contexte économique tendu, de remise en cause de la démocratie, de défiance à notre égard sur les actions publiques que nous menons mais aussi de défiance à l'égard de nos agents, des fonctionnaires qui s'investissent au quotidien à nos côtés, dont je salue ici l'implication dans ces actions que nous votons.

Philippe LAURENT abordera sans nul doute ces interrogations et apportera des pistes de réflexion pour que notre action soit toujours plus innovante, pour que par exemple les questions de personnel dépassent le simple objectif d'une mutualisation.

Mais, alors même que les moyens des communes vont en diminuant, les transferts de compétence de l'Etat au bloc communal sont édifiants. Je rappelle d'ailleurs que la commune est la seule collectivité qui ait une compétence générale, les autres n'ayant que des compétences d'attribution. Ceci explique que la responsabilité des maires n'a jamais été aussi grande.

Le manifeste proposé par l'Association des Maires de France qui sera débattu avec les candidats à la présidentielle le 22 mars prochain résume bien ce climat général. Quatre principes y sont réaffirmés :

- Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.
- Une reconnaissance par l'Etat des collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.
- Définir et construire ensemble, Etat et collectivités, les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.
- Et garantir par un pacte financier, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Les communes et communautés sont appelées à adopter le Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité lors de leur prochain conseil municipal ou communautaire.

Pour en revenir à ce manifeste, force est de constater que les trois premiers principes évoqués sont les fondements de la relation entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le manque de concertation avec les collectivités n'est pas un cadre de travail opportun pour la mise en œuvre d'une action publique efficace. La gestion du transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité en est la preuve. Par exemple, le refus d'accorder un délai supplémentaire pour sa mise en œuvre n'est pas compréhensible, alors que l'évaluation des territoires tests n'est pas connue. Pourtant ce délai apparaît comme nécessaire dans un calendrier contraint, avec des services de l'état civil qui seront amenés à gérer les élections, le changement de nom etc.... Pour autant, les communes seront encore une fois au rendez-vous. Chacune répondra de la manière la plus appropriée aux particularités de son territoire.

Notre association vous propose de voter une motion, j'aborderai avec vous ce point après la présentation du rapport moral et financier.

J'en reviens donc à l'ordre du jour de notre assemblée. Nous débiterons comme à l'accoutumée par les questions d'ordre statutaire. Ainsi, Claude FERRATO, notre trésorier, nous soumettra le compte rendu financier de l'année 2016 et nous proposera les tarifs des cotisations à l'association pour 2018. Michel CUYAUBE, qui remplace Jean-Yves LALANNE notre secrétaire général, vous présentera ensuite le rapport moral, qui retracera notamment l'action de l'association au cours de la période écoulée. A l'issue de ce compte-rendu d'activité, et avant de l'approuver, nous aurons un débat général. Enfin, autour de 9h45, nous procéderons à la modification de nos statuts qui nous permettra d'accueillir de nouveaux adhérents, et au vote de la motion contre le transfert des cartes nationales d'identité.

Nous aborderons ensuite la seconde partie de cette Assemblée Générale, la table ronde sur le thème « des défis à relever par les intercommunalités et la place des communes dans cette nouvelle organisation territoriale » qui sera ouverte par Philippe LAURENT. Intervention qui suivie par celles de :

- Jean-René ETCHEGARAY, président de la communauté d'agglomération Pays Basque,*
- Jean-Jacques LASSERRE, président du Conseil départemental,*
- Et de Bernard UTHURRY, vice-président représentant le Président du Conseil régional*

Ces interventions laisseront la place à un moment d'échange et de débat.

Puis, aux alentours de 11h45, Monsieur le Préfet abordera plus particulièrement les sujets d'actualité de notre département. Un temps d'échange sera là aussi laissé, afin de permettre à tous les élus qui le souhaitent d'intervenir, avec la seule et habituelle réserve, mes chers collègues, qu'il ne s'agit pas de traiter de cas particuliers. Avant la clôture finale de nos débats, je signerai la convention de présence de partenariat avec Pôle emploi, représenté par son directeur départemental Thierry LESCURE. Cette convention a pour objectif de renforcer au niveau local la territorialisation des politiques d'emploi et de développement local. L'originalité de ce partenariat réside dans la volonté de s'engager ensemble dans les territoires en s'appuyant sur nos ressources respectives pour co-construire des actions territoriales répondant aux besoins des populations et des entreprises. Enfin, je vous rappelle que pour cette deuxième partie de matinée, comme l'année dernière lors de l'assemblée générale à Lescar, vous pouvez également faire part de vos remarques par texto au numéro 06 07 80 93 33 qui vous a été remis à l'entrée, avec là aussi les mêmes réserves ayant trait au respect bien entendu.

Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à Claude FERRATO pour la présentation du rapport financier.

Présentation du rapport financier de l'Association pour l'année 2014

Monsieur Claude FERRATO, Trésorier de l'Association

C'est avec beaucoup de plaisir que je me prête à l'exercice annuel de présentation des comptes de notre association. Conformément à l'habitude prise ces dernières années, et plutôt que de faire une présentation ligne par ligne des comptes de l'année écoulée, je vais m'attacher à un exercice que j'espère un peu plus pédagogique, en présentant à la fois les dépenses et recettes des actions principales de notre association. Pour cela, je vais m'appuyer sur le compte de résultat qui se trouve dans le dossier qui vous a été remis à l'entrée.

Le compte de résultat présente les recettes et les dépenses relatives au budget prévisionnel 2016, au réalisé de l'année 2016 et au budget prévisionnel de l'année 2017. C'est la colonne présentant le réalisé de l'année 2016 qui nous intéresse en premier lieu.

On voit ainsi que le total des recettes s'élève à 293 380 € – je vous fais grâce des centimes – pour un total de dépenses de 257 681 €, soit, si l'on saute à la conclusion, un résultat de l'exercice excédentaire de 35 698,96 €. Je

reviendrai un peu plus loin sur l'explication de ce résultat, qui est aussi excellent qu'exceptionnel, mon propos immédiat n'étant pas celui-là.

Ce que je veux d'abord mettre en lumière en effet, c'est que pour bien appréhender la réalité de nos finances, il faut d'emblée déduire de notre budget des sommes qui ne font qu'y transiter, je veux parler des cotisations à l'Association des Maires de France et de l'abonnement à la revue Maires de France. En dépenses, ces cotisations et cet abonnement représentent respectivement 83 184 € et 13 367 €, soit un total de 96.551 €. On peut donc légitimement avancer que notre budget réel excède à peine 196 729 € en recettes.

A ce stade, il faut analyser plus finement certains pans de notre budget.

1. J'aborderai, en premier lieu, les cotisations à l'Association des Maires de France, à l'association départementale et au Contrat Groupe ;
2. En deuxième lieu, les formations ;
3. Et pour finir, les dépenses liées aux autres actions de notre association.

Pour chacun de ces blocs et dans un objectif de clarté, je m'attacherai à analyser à la fois les dépenses et les recettes.

On observe en premier lieu que la cotisation propre à notre Association, qui s'élève à 83.396 € environ, représente 42 % des 196 829 € de recettes, alors que les abattements et ristournes consentis par l'Association des Maires de France, au titre du recouvrement des cotisations lui revenant, totalisent 42 875,85 €, soit près de 22 % de ces recettes. C'est dire l'importance de ces abattements et ristournes et de l'importance de recouvrer les cotisations pour le compte de l'AMF. Je précise à ce sujet que nous bénéficions ainsi d'un abattement de 30 %, soit près de 35 000 € sur les cotisations de l'AMF, cet abattement tenant au fait que notre Association cotise pour toutes les communes. Outre cet abattement, nous bénéficions d'une ristourne de 6 238 €, parce que nous versons les cotisations à l'AMF dès le début de l'année, ce que permet ou facilite le fait d'avoir un peu de trésorerie grâce à vos cotisations versées dès le 1^{er} semestre de l'année.

Dans cette première section relative aux cotisations, on peut en isoler le poste relatif au contrat groupe garantissant la responsabilité personnelle des élus. Cette dépense doit par principe s'équilibrer financièrement, le montant des participations appelées des adhérents au contrat étant calculé de façon à couvrir la prime globale payée à l'assureur, ainsi que les frais que l'Association expose pour gérer ce contrat. De fait, l'équilibre financier est atteint, puisque les participations versées par les adhérents s'élèvent à 25 450 €, pour une prime de 21 905 €. J'ajoute qu'au 31 décembre 2016, il restait 2 100 € de participations à recouvrer, soit 42 maires qui n'ont pas encore réglé leur cotisation au titre de l'année 2016. Michel CUYAUBE en reparlera dans le rapport moral.

Je vais à présent aborder les actions de formation de notre association. Côté recettes, la participation payée par les élus ou leur collectivité pour les formations organisées par l'Association s'élève à 4 020 €. Il est plus difficile de déterminer le coût exact des formations, qui est éclaté et fondu dans diverses lignes de nos comptes, mais pour aller à l'essentiel on peut retenir qu'il s'établit autour de 3131 €, avec 2 813 € en frais de rémunération des intervenants et 318 € en frais de déplacement. La reprographie est quant à elle intégrée dans les dépenses de fonctionnement de l'association. On constate donc que les dépenses et recettes de formation sont à l'équilibre, avec un excédent net pour l'association de 888 €, ce qui est un bon résultat, au regard des années antérieures.

Poursuivant l'approche qui consiste à mettre en relation les recettes et dépenses qui sont liées, il convient de mentionner l'organisation des temps forts que sont : l'Assemblée Générale, la Journée des Maires à la Foire Exposition de PAU et le Congrès de l'Association des Maires de France. Ce dernier ayant été organisé exceptionnellement les 31 mai, 1^{er} et 2 juin, est revenu à une opérant blanche pour notre association avec des recettes à 2 000 € et des dépenses de près de 1 900 €.

L'organisation de l'Assemblée Générale, quant à elle, a entraîné une dépense directe de 4 564 € pour une recette de 1 140 €, soit un coût net pour l'association de 3424 €.

Je m'attarderai quelque peu sur la Journée des Maires proposée à la Foire Exposition de Pau. En effet, exceptionnellement une nouvelle formule a été proposée en 2015 et renouvelée en 2016 autour d'une séance plénière, d'une séance d'information et d'un salon dédié aux partenaires des collectivités territoriales. Je laisserai le soin à Michel CUYAUBE de présenter le bilan de cette journée dans son rapport moral. Mais du côté du bilan financier, ce nouveau format a entraîné des dépenses supplémentaires, de l'ordre de 12 130 € mais il a surtout permis de réaliser de nouvelles recettes, de 13 509 €. Cette recette exceptionnelle a permis de stabiliser le poste des dépenses liées à l'organisation de ce rassemblement.

Au point où j'en suis rendu, il ne me reste qu'à évoquer les dépenses auxquelles ne sont pas affectées de recettes directes, m'en tenant à dire ce qui me paraît essentiel :

- Les dépenses courantes correspondant notamment aux frais d'affranchissement, de reprographie et de fournitures s'élèvent à 11 508 € contre 20 900 € en 2014 et 15 030 € en 2013 ; à noter que certains postes de dépense, notamment l'affranchissement et la reprographie ont été bien maîtrisés ;
- le remboursement des frais de déplacement aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux élus désignés pour siéger aux commissions dans lesquelles l'Association est représentée a coûté près de 14 900 €, contre 11 370 € en 2015, 8 500 € en 2014, 16 400 € en 2013 et 13 600 € en 2012 ;
- les charges du personnel s'élèvent à près de 82 000 € et se composent des coûts liés aux deux postes à temps plein de l'association (la chargée de mission et la secrétaire) et de la participation versée à l'Agence Publique de Gestion Locale à hauteur de 14 120 €.
- Une dépense imprévue a été réalisée à hauteur de 1 315 € au titre de l'achat d'un nouvel ordinateur, mais compensé par un financement de 1 000 € par Mairie 2000.
- enfin les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 1 800 €.

Au total, l'exercice 2016 se solde, comme je vous l'indiquais en introduction, par un excédent de 35 698,96 €, ce qui en soi est un très bon résultat, mais qui est aussi surtout exceptionnel, étant rappelé que nous avions dégagé un excédent de 32 891 en 2015 d'environ 17 000 € en 2011 et de 3 000 € en 2012 mais que l'exercice 2013 était en déficit de - 5 600 € et celui de 2014 était également en déficit de - 32 399 €.

Cet excédent s'explique :

- D'une part par l'aide exceptionnelle accordée par l'Association des Maires de France octroyée dans le cadre de la structuration de l'association départementale par la création d'un poste permanent. Cette aide est échelonnée sur trois ans et est d'un montant de 12 500 € pour l'année 2016.
- D'autre part, par des dépenses budgétées mais non réalisées, telles que le SELAQ ou encore le site internet, à hauteur de 6 000 €. Cette dernière dépense étant en fait reportée à 2017.
- Enfin, par des dépenses de fonctionnement maîtrisées, notamment celles liées à l'achat de fourniture, à l'affranchissement ou au service reprographie.

L'excédent cumulé s'élève donc aujourd'hui à près de 112 110 €.

L'année s'achève avec une trésorerie de 42 214 €, à laquelle on doit ajouter une épargne sur le livret A de l'Association, de 77 037 €, qui a généré des intérêts pour un montant de 537,54 € au 31 décembre 2016.

Au regard de ce rapport, la situation financière de notre Association m'apparaît tout à fait saine.

Pour terminer je vous donne lecture de la conclusion de notre commissaire aux comptes sur l'exercice 2015 : "Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice". Fin de citation.

Par ailleurs et conformément à la pratique instaurée, le Conseil d'Administration vous propose de voter le tarif de cotisation à l'Association départementale pour l'année 2018.

Je rappelle que l'augmentation des tarifs des cotisations à l'Association départementale est révisée, chaque année, en fonction de l'indice de prix des dépenses communales ou "Panier des Maires", étude réalisée par l'Association des Maires de France et la Banque Postale. Sur la base du dernier indice connu, ceci conduirait à augmenter les tarifs 2018 de 1,1 %.

Le tableau qui vous a été remis en début de séance fait apparaître les tarifs ainsi proposés. Vous avez donc à vous prononcer sur deux points :

- l'approbation des comptes 2016,
- et la fixation des tarifs des cotisations pour l'année 2018.

Le Président soumet au vote le rapport financier et les tarifs d'adhésion :

Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés annexe 1).

Les tarifs pour 2018 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés (annexe 2).

Présentation du rapport moral pour l'année 2016

Monsieur Michel CUYAUBE, Secrétaire Général de l'Association

Mon propos portera sur le bilan des actions pour l'année 2016 structurées autour de quatre missions principales de notre association, à savoir :

- 1 Collecter les cotisations*
- 2 Former et informer les élus locaux*
- 3 Rassembler autour de nos temps forts*
- 4 Développer les réseaux et partenariats*

Notre souci permanent est d'accompagner nos adhérents afin de faciliter l'exercice de leur mandat, par de la formation, de l'information ou par une veille sur certains dossiers d'actualité à enjeux pour le bloc communal.

Mais cette année, je souhaite aborder en premier lieu la collecte des cotisations et le travail que cela représente pour notre association. Je ne vous proposerai qu'un bref aperçu, complémentaire au rapport financier qui vous a été présenté par Claude FERRATO.

Le rapport d'activité mis au dossier de séance revient sur les trois cotisations dues à notre association. Je n'aborderai que le Contrat Groupe pour lequel le nombre de dossiers sinistres ouverts depuis 2009 démontre bien l'augmentation des procédures dans lesquelles les élus sont, à tort ou à raison, mis en cause. Je précise également que pour les seuls dossiers ouverts en 2014, Groupama a déjà indemnisé pour plus de 61 000 € en protection juridique. C'est pourquoi je reviendrai brièvement, sur les avantages de ce Contrat Groupe :

- La couverture est étendue aux adjoints et conseillers municipaux agissant par délégation ou suppléance. Sont également couverts les présidents, vice-présidents et autres élus des établissements publics de coopération intercommunale. C'est une couverture très globale des élus.*
- La cotisation est modeste soit 50 euros, puisqu'elle permet de couvrir tous les élus.*

Le volet Protection Juridique du Contrat Groupe indemnise à hauteur de 30.000 € par élu couvert, quel que soit le nombre de dossier ouvert dans l'année, sans pouvoir dépasser le plafond de 20.000 € par litige. De plus, le plafond annuel d'indemnisation de ce contrat, tous litiges confondus par année d'assurance pour l'ensemble des élus, est de 1.000.000 €.

42 maires ne sont pas encore à jour de leur cotisation pour l'année 2016. Mais il est de leur intérêt, pour les raisons évoquées, d'être à jour de cette cotisation.

En ce qui concerne le 2^{ème} axe, former et informer, c'est un des piliers de notre action. En 2016, ont été organisés :

- 8 stages d'approfondissement,*
- 13 séances d'informations autour de 6 thématiques,*

Les stages d'approfondissement, ont été suivis par 93 élus, dont 33 maires, 23 adjoints et 37 conseillers municipaux. 6 thématiques ont été proposées dans divers domaines, que ce soit sur des questions d'actualité (Loi de Finances 2016, la réforme 2016 du code des marchés publics), de finances locales (les collectivités locales et la dette), d'administration communale (gestion et administration de la voirie, législation funéraire) ou encore sur les pouvoirs de police du Maire.

L'année 2016 a été particulièrement riche en séances d'information. Cette formule, très appréciée, propose un focus sur un point d'actualité en seulement deux heures et pour laquelle l'animation revient aux structures partenaires de notre association.

13 sessions sur 6 thématiques ont ainsi été proposées aux élus du département, là aussi dans divers domaines : avec 5 séances d'information à destination des correspondants intempéries animées par Orange, 2 séances d'information sur les missions d'accompagnement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 2 séances sur le thème

de « l'élus et l'administré : la conciliation » animées par le président du Tribunal de Grande Instance de Pau et Président du Conseil départemental de l'Accès au Droit, 1 séance d'information a été animée par Eco-Emballages sur le thème de « propreté et espace public » suivie par une visite du centre de tri Valor Béarn à Sévignacq. Enfin, l'année s'est clôturée par une séance d'information co-animée par l'UDCCAS et la Caisse des Dépôts et Consignations sur l'Action sociale et le minimum vieillesse.

Au total, 409 élus ont participé à nos stages de formation et sessions d'information, animés par 24 intervenants. Ce qui est un bon résultat.

Je profite de ce volet formation pour faire un point rapide sur le Droit Individuel à la Formation (DIF). La loi du 31 mars 2015, portant sur le statut de l'élus, a créé un droit individuel à la formation pour certains élus locaux. Les conseillers municipaux, communautaires, métropolitains, départementaux et régionaux bénéficieront, dès 2017 et chaque année, d'un DIF d'une durée de 20 heures par an, cumulable sur toute la durée du mandat et financé par une cotisation obligatoire, dont le taux est de 1 %, prélevée sur le montant annuel brut des indemnités de fonction de ces mêmes conseillers, majorations comprises.

Il a néanmoins fallu attendre les décrets d'application du 29 juin 2016, notamment pour désigner l'organisme collecteur, à savoir la Caisse des Dépôts et Consignations. Mais, dernier rebondissement, en l'état actuel des textes, la Caisse des Dépôts ne peut pas recevoir directement les cotisations des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre, au titre du DIF. Un amendement a donc été voté le 8 décembre en urgence, et adopté le 29 décembre 2016, et prévoit le versement de ces cotisations à l'Agence de Services et de Paiement, établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle de l'Etat. Charge à cette dernière de les reverser à la Caisse des Dépôts et Consignations, selon des modalités qui seront prévues par une convention. Les deux nouveaux décrets d'application (soumis au CNEN le 15 décembre dernier) doivent être prochainement adoptés.

Bref, toutes ces péripéties juridiques ont engendré un retard dans la mise en œuvre du DIF et nous vous tiendrons collectivement informés au fur et à mesure.

Pour rappel, l'exercice de ce droit relève de l'initiative de chacun des élus. En ce qui concerne la prise en charge, les dossiers seront à télécharger sur le site de la Caisse des Dépôts dédié au DIF. Les demandes devant se faire deux mois avant la date de début de formation.

Les formations éligibles au DIF sont :

- Les formations liées à l'exercice du mandat et dont l'organisme formateur dispose de l'agrément du Ministère de l'Intérieur, tel que notre association
- Les formations relatives à l'insertion professionnelle et dont l'organisme formateur est listé au sein du site du comité interprofessionnel pour l'emploi et la formation (COPANEF)

Voilà pour clore ce chapitre formation.

Pour en revenir à notre bilan, le 3^{ème} axe revient sur nos temps forts : la vie de l'association est évidemment rythmée par son Assemblée Générale annuelle, le rassemblement au Congrès de l'Association des Maires de France ou encore la Journée des Maires de la Foire Exposition de Pau.

- L'Assemblée Générale, qui s'est déroulée le 2 avril dernier à Lescar, a réuni environ 227 participants dont 162 élus locaux. Pour participer à nos travaux, nous avons eu le plaisir d'accueillir François BAROIN, président de l'AMF qui est intervenu sur les diverses actions de l'AMF et notamment l'action d'envergure lancée en 2015 pour une mobilisation des élus locaux contre la baisse des dotations. Action entendue puisque le Président François HOLLANDE a annoncé au Congrès des Maires de l'AMF de « diminuer de moitié l'effort demandé aux communes et aux intercommunalités en 2017 ».
- Le Congrès de l'AMF, organisé de manière exceptionnelle les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016, a réuni une délégation des Pyrénées-Atlantiques de 85 personnes dont 50 maires. A cette occasion, notre association, aidée par les parlementaires que je remercie, a invité les élus à un cocktail déjeunatoire au sein du Salon.
- La Journée des Maires, quant à elle, a réuni environ 334 participants dont 196 élus locaux autour de trois temps forts :
 - La séance plénière sur le thème de l'investissement public communal.
 - Le salon dédié aux collectivités territoriales avec 24 stands représentant 28 organismes ;
 - La séance d'information sur « l'optimisation des outils : quels leviers financiers pour gagner en efficacité ? ».

Enfin, le 4^{ème} axe : développer les réseaux et partenariats

1. Notre association est au centre d'un réseau de partenaires :

D'abord avec la Fédération Régionales des Associations de Maires de Nouvelle-Aquitaine : notre association a été signataire le 23 juin dernier de l'élargissement des statuts de cette fédération qui intègre désormais les 12 associations départementales de maires. La première action de la FRAMNA a été de signer une convention avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine à l'occasion du Salon des élus locaux et agents publics d'Aquitaine organisé par l'Association des Maires de Gironde et dont notre association est partenaire.

Une autre action forte pour l'année 2016, a été l'implication de notre association dans le dispositif « Manger Bio&Local, Labels et Terroir » mis en place par le Département depuis 2010 au sein des cuisines des collèges pour l'insertion de produits bio et de qualité issus de circuits courts. Nous avons donc travaillé avec le Département afin d'adapter ce dispositif pour le proposer au bloc communal. Est donc né le projet « Manger Bio&Local à la cantine ». Avec la signature d'une convention le 12 septembre dernier, en 2016, deux actions principales ont été mises en place :

- la diffusion d'une enquête pour établir un état des lieux des modes de gestion des services de restauration scolaire des écoles publiques du premier degré du département,
- ensuite la mise en place d'un programme pilote au sein de deux territoires pour expérimenter l'insertion des produits bio et de qualité issus de circuits courts dans les cantines scolaires.

Cette action se poursuit en 2017.

Enfin, une convention a été signée avec GRDF avec pour objectif d'approfondir nos liens et relations de travail.

2. Notre association est devenue un acteur incontournable en travaillant avec divers partenaires pour appuyer les élus locaux dans les dossiers d'actualité à enjeux pour le bloc communal.

D'abord en accompagnant les élus aux travaux de diverses commissions. Je ne citerai que deux d'entre elles, parmi toutes les commissions où les élus désignés par notre association se rendent, et je salue ici leur investissement et leur disponibilité pour les travaux et réunions de toutes ces instances. Notre association est donc toujours très impliquée dans les dossiers soumis en Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, communément appelée CDPENAF. Dans le cadre de ces réunions, les élus représentant le bloc communal défendent régulièrement des projets importants pour les communes. Ils ont été à de nombreuses occasions en désaccord avec les services de l'Etat. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas là pour notre association de s'opposer à l'application des textes mais d'exprimer ses divergences quant à la portée des doctrines localement par les services.

Toujours dans le domaine de l'urbanisme mais autre instance, la Commission de Conciliation en matière d'Urbanisme qui doit donner un avis sur la répartition de la dotation générale de décentralisation. L'objet du désaccord avec la DDTM portait sur la méthode de répartition de la DGD entre PLU et PLUI. Notre association souhaitant que le plus grand nombre possible de collectivités en cours d'élaboration d'un document d'urbanisme et dont le PADD a été débattu – critère de la DDTM – puisse bénéficier de cette dotation. Je précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, la DGD sera versée à l'intercommunalité, si celle-ci est compétente en matière d'urbanisme, charge à elle de reverser aux communes au regard des frais déjà engagés par celle-ci.

Enfin, je vous propose un rapide aperçu des autres dossiers où notre association a été impliquée :

Bon nombre de dossiers sont en lien avec l'école : les appels à projets « sécurisation des écoles » ou encore « collèges numériques et innovation pédagogique ». Mais je ne citerai que le dossier phare de 2016 : la convention ruralité. En dehors du fait que la concertation autour de cette convention ait mal commencé, que des amalgames dangereux ont parfois été diffusés résumant cette convention à la simple création de RPI, notre association et l'inspection d'académie ont su malgré tout travailler de concert afin de proposer un document clair – en termes de compétence (chaque commune reste souveraine de sa décision) et d'engagements – mais surtout par la création d'un vrai espace de dialogue entre les élus et l'inspecteur d'académie. Et il est tout à fait normal que les élus locaux soient conscients de la politique engagée par l'Education Nationale visant à rationaliser le réseau des écoles publiques du premier degré. Mais il est aussi vrai que l'Education Nationale doit considérer la problématique dans son ensemble, en élargissant la réflexion et en intégrant les impératifs auxquels les communes et communautés sont aujourd'hui confrontés. Ce comité de concertation vise à faire se rencontrer ces deux politiques. Dans la mesure où les maires concernés par une école sur leur territoire, à plus forte raison dans les communes situées en zone rurale ou de montagne, sont convaincus de la mission de service public et auront

à cœur de trouver la réponse la plus adaptée à la situation territoriale afin de répondre au mieux à tous les critères, tant en terme de gestion que de pédagogie, mais toujours dans l'intérêt des enfants, dans la mesure où "école de qualité" n'est en rien contraire à "école de proximité", notre association portera toujours la voix des élus locaux dans le cadre des projets de territoires qu'ils défendent.

Voilà ce que j'avais à vous dire pour nos actions 2016. Je vous remercie de votre attention.

Le Président remercie M. LALANNE pour son rapport d'activité et rappelle que l'activité de l'Association a été très importante en 2014. Il soumet le rapport moral au vote.

Le président soumet au vote le rapport moral : avec un vote contre et deux abstentions, le rapport moral des actions 2016 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

Intervention de Monsieur Alain SANZ, Président de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques

Je remercie Claude FERRATO et Michel CUYAUBE pour leur présentation du rapport moral et financier. Avec un bilan financier positif et des actions de mobilisation et de formation toujours en hausse, notre association a su se renouveler et proposer des actions innovantes.

Poursuivant toujours cet objectif de répondre aux besoins de nos adhérents, les membres du Bureau, réuni le 7 novembre dernier, ont décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire en 2017 afin de modifier nos statuts. En effet, à ce jour ils ne nous permettent pas d'accueillir en tant qu'adhérents les présidents d'intercommunalité maires par ailleurs. S'adaptant aux évolutions du bloc communal, nos statuts modifiés nous permettront dès lors d'accueillir les maires, les présidents d'intercommunalité qu'ils soient ou non maires par ailleurs ainsi que les adjoints et vice-présidents des collectivités adhérentes. Cette modification permet de répondre aux évolutions des communes nouvelles par exemple, aux vice-présidents de participer à nos diverses rencontres, réunions et temps forts.

L'autre modification majeure est le changement de nom de notre association. Au regard des éléments que je viens de vous présenter, il apparaît évident que désormais notre association doit s'appeler « Association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Pyrénées-Atlantiques ».

Nous aurons ainsi le plaisir d'avoir un nouveau logo, celui de l'Association des Maires de France adapté à notre département.

Le quorum étant fixé à un quart des adhérents présents ou représentés, il est donc nécessaire d'avoir 137 votes exprimés. On m'informe qu'il manquerait 5 pouvoirs de maires pour que ce quorum soit réuni. Je vous propose de prendre une courte pause.

[Courte pause : Les représentants de l'Association des Maires des P.-A. sortent de tribune. Puis le Président rappelle les élus à s'installer à nouveau en séance et invite les personnalités de la table ronde à le rejoindre en tribune.]

Merci pour cette pause, qui nous a permis de réunir les pouvoirs nécessaires. Je vous confirme donc que :

- 94 maires ou présidents non maires par ailleurs sont présents aujourd'hui*
- 2 adjoints représentent leur maire*
- 47 maires ont donné pouvoir à un autre maire adhérent*

Ce qui nous amène à un total de 143 collectivités adhérentes présentes ou représentées.

Je peux donc confirmer que nous avons le quorum pour procéder à la modification de nos statuts.

Le président soumet au vote la modification des statuts. Cette modification est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

J'en viens au dernier point à l'ordre du jour cette première partie statutaire, à savoir la motion contre le transfert des cartes nationales d'identité.

Comme vous le savez, dans le cadre du plan « Préfectures nouvelle génération », l'Etat confie aux seules communes disposant d'un dispositif de recueil l'instruction des cartes nationales d'identité. Dans notre département, 3 nouveaux dispositifs de recueil se rajouteront à ceux existant dans les 25 communes disposant déjà d'un tel dispositif. Au total, désormais, 27 communes du département offriront ce service à la population à compter du 15 mars.

Pour les 519 autres communes du département, l'instruction des cartes nationales d'identité ne sera plus assurée.

Même si je peux comprendre que les objectifs sécuritaires visés par cette réforme doivent répondre aux dangers qui pèsent sur notre territoire, certains points dans la mise en œuvre de cette réforme restent malgré tout obscurs voire discutables, à savoir : les délais imposés, le peu de concertation locale proposé et le faible montant des indemnités octroyées.

Sur le premier point, celui du calendrier, je me demande encore pourquoi une telle urgence d'imposer cette réforme dans ces délais ? Les associations départementales de maires ont été interpellées par l'Association des Maires de France en septembre dernier sur ce dossier. Le 13 octobre, je recevais un courrier de votre part, Monsieur le Préfet, me sollicitant pour avis sur la localisation des nouveaux DR dans notre département et le 8 novembre vous m'informiez que les trois communes qui accueilleraient ces nouveaux DR étaient choisies. Du côté national, l'AMF dénonçait déjà la date de généralisation de mars 2017 dans son courrier au Ministère de l'Intérieur le 4 octobre dernier, période chargée en commune du fait des échéances que nous connaissons. Ne pouvait-on pas proposer cette réforme à compter de septembre 2017, comme le proposait l'Association des Maires de France ? Cette date aurait permis de prendre le temps de mener à bien une réflexion globale, avec un recul nécessaire suite au bilan de la mise en œuvre de cette réforme expérimentée dans les départements des Yvelines et de Bretagne, bilan qui n'est toujours pas validé à ce jour.

Une date de généralisation plus tardive aurait également permis d'offrir aux élus locaux un temps de concertation nécessaire pour qu'une organisation efficiente puisse aboutir. Avoir le temps pour les 95 % des communes non concernées par un DR d'informer sa population des nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité, le cas échéant de constituer une offre de service alternative d'accompagnement pour remplir numériquement ces pré-demandes.

Enfin, sur la question de l'indemnisation, il est évident que les montants évoqués sont insuffisants pour les communes qui proposeraient ce service. Les 3550 € annuels par dispositif installé, qui viennent s'ajouter à la dotation forfaitaire pour la réalisation des passeports à hauteur de 5 030 €, ne permettent pas de couvrir les charges de personnel incombant à ce service. Je précise également que la capacité annuelle théorique de traitement d'un DR est, en fait, calculée sur la base des moyens humains. Les 3750 titres réalisables par un DR ne le sont que parce que ce DR pourrait fonctionner 250 jours par an à hauteur de 5 heures par jour. Hors il se trouve qu'un agent que la durée du travail est de 228 jours par an.

Tout simplement, en prenant l'hypothèse d'un agent de catégorie C, en milieu de carrière et à temps complet, cet emploi coûterait à la collectivité, uniquement en charge de personnel, de l'ordre de 30 000 €, hors régime indemnitaire ou frais de fonctionnements induits.

Si on le compare au total de 8 000 euros évoqué précédemment, pour ces communes, l'indemnité proposée par DR est trop faible.

Il ne s'agit pas d'être là dans une guerre de chiffres, que certains pourraient qualifier de détails, ni d'être rétrograde et de s'arc-bouter sur un passé, mais simplement d'illustrer que pour nous la présentation et la gestion de ce dossier ne sont pas satisfaisantes, et vous comprendrez que nous ne pouvons-nous inscrire dans une démarche qui met à mal les concepts de concertation et de partenariat si souvent évoqués. Je tiens à préciser que mes propos s'adressent plus particulièrement au niveau central de l'Etat, l'échelon local étant en charge de décliner ces décisions nationales, mais je sais, Monsieur le Préfet, que vous saurez relayer notre parole en d'autres lieux.

Le 20 février dernier, notre association appelait les communes et communautés à délibérer sur un projet de motion. Dans cette courte période, nous avons déjà reçu 61 motions, soit signée par le Maire, soit délibérée en Conseil municipal. D'autres motions nous arrivent encore et nous transmettrons cette liste mise à jour aux services préfectoraux. Je tiens à préciser que ces motions sont autant adoptées par des communes rurales que des communes urbaines à forte densité.

J'appelle l'Assemblée Générale de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques à adopter à son tour cette motion, qui vous est proposée au dossier de séance.

Le président soumet au vote la motion contre le transfert des cartes nationales d'identité. Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Je vous remercie de votre attention, et propose que nous passions à la deuxième partie de notre Assemblée, la table ronde sur le thème des « défis à relever par les intercommunalités et la place des communes dans cette nouvelle organisation territoriale. »

10h15 / PARTIE 2 / TABLE RONDE

Intervention de Monsieur Philippe LAURENT Secrétaire général de l'Association des Maires de France

Monsieur LAURENT revient sur l'actualité de l'Association des Maires de France avec l'organisation du rassemblement des candidats de l'élection présidentielle devant les maires et présidents de France le 22 mars prochain à la Maison de la Radio. L'Association des Maires de France demandera qu'à cette occasion un engagement de leur part soit pris pour respecter les principes évoqués dans son Manifeste.

Il évoque ensuite les travaux conséquents du Conseil National d'Evaluation des Normes (CNEN) et l'implication des élus membres de cette instance. Le CNEN [instance issue du Comité des Finances Locales] vise à évaluer les normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics. Il revient sur les chantiers ouverts par les élus membres du CNEN pour réviser le poids des normes pesant sur les collectivités (agenda d'accessibilité programmée...) et que le législateur bien souvent par son intervention dans les textes, par une volonté de trop détailler, alourdi la réglementation incombant aux collectivités territoriales.

Il estime que la loi ne devrait poser que des principes généraux. Que ces principes généraux doivent être bien écrits, mais qu'ils ne devraient pas rentrer dans le détail.

Intervention de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY Président de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE

Dans son intervention Monsieur ETCHEGARAY revient sur le rôle des intercommunalités qui sont désormais au service des communes. Cette relation est d'autant plus importante que le désengagement de l'Etat se fait ressentir, notamment pour les communes rurales, qui ne disposent plus du soutien de l'Etat qu'elles avaient jusqu'alors (par exemple de la Direction départementale de l'Equipement). Il rappelle que les communes sont les seules à être dotées de la clause générale de compétence et qu'elles restent juridiquement les plus puissantes. Mais le passage du fait communal au fait intercommunal est un enjeu majeur de la réforme territoriale.

Il revient sur la modernisation des statuts et du nom de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques en Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques pour souligner l'évolution dans la reconnaissance du fait intercommunal.

Il revient sur la nécessité des communes à se regrouper afin de répondre aux besoins des citoyens, de créer des services sur la question des déchets, de l'assainissement et l'eau... La meilleure défense des communes reste l'intercommunalité qui pourra développer des politiques publiques dans divers domaines, notamment du transport et du transport scolaire.

Enfin, sur la question des finances locales, il revient sur la baisse de la DGF et des subventions diverses, ce qui conduit d'autant plus les communes à se regrouper afin d'offrir des services publics de qualité aux contribuables.

Débats :

Monsieur Christian LAINE, maire de LESCAR

Il revient sur la question de l'élection du président de l'intercommunalité. Tant que cette élection ne se fera pas au suffrage universel direct, ce sera toujours le maire de la ville centre qui tiendra l'intercommunalité. Il estime que cela crée des problèmes de gouvernance.

Monsieur Claude BORDE-BAYLACQ, Maire de NOUSTY

Il pose la question de la relation entre les intercommunalités, notamment des transports urbains. Dans certains domaines, il peut sembler qu'il existe une frontière entre les intercommunalités qui ne permettent pas de répondre aux besoins des communes et de leur bassin de vie au-delà de ses frontières.

Monsieur Philippe LAURENT, secrétaire général de l'AMF

Il confirme que l'Association des Maires de France a ouvert une réflexion sur ce point, notamment sur la question de la centralité. La réforme de la répartition de la DGF est un point évoqué : comment prendre en compte la question de la centralité mais non pas sur la base d'un schéma unique autour d'une ville centre. Par ailleurs, il informe que l'Association des Maires de France a lutté contre les questions de seuils et de taille de 20 000 habitants de la loi NOTRe, seuil souhaité par le législateur. Enfin, un vrai chantier sur la question de la gouvernance attend les élus locaux.

Intervention de Monsieur Jean-Jacques LASSERRE Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur LASSERRE souligne la pertinence du thème de cette matinée de travail. Il rejoint les enjeux évoqués et le fait qu'il faut arrêter d'enlever des moyens aux communes, tant sur le plan du financier que des compétences, et réaffirme que le pouvoir des maires doit être respecté. Il estime que dans certains domaines, en matière de transport ou dans le domaine institutionnel, les débats ne seront jamais clos. S'agissant du domaine économique, il revient sur le rôle essentiel d'accompagnement incombant aux collectivités territoriales. Enfin, il informe être très inquiet sur la nouvelle carte des communes classées en zone de revitalisation rurale. Avec les nouveaux découpages des intercommunalités et le jeu des moyennes, beaucoup de communes risquent de ne plus être classées en zone de revitalisation rurale, ce qui pourrait être lourd de conséquences dans certains cas.

Débats :

Monsieur Jean-Pierre LAFARGUE, maire d'UHART-MIXE

Il souhaite évoquer le sujet des CU refusés. Pour cela, il retrace toutes les actions de regroupement des communes. D'abord avec les RPI, avec pour objectif d'être plus fort, mais avec pour résultat de rendre la commune plus faible. Il informe également que sa commune est située en zone blanche. Il rappelle l'engagement des maires pour leur commune, avec des heures de bénévolat pris sur le temps dédié à la famille. La question pour lui est de savoir comment garder ses villageois, alors même que des CU sont refusés, que le haut débit n'est pas encore disponible sur sa commune, que des écoles sont en danger.

Intervention de Monsieur Bernard UTHURRY Vice-Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Monsieur UTHURRY revient sur les échanges de cette matinée de travail qui démontrent qu'on parle bien les communes parlent toujours de l'Etat, à la fois trop présent, en terme réglementaire, et trop absent, en termes d'engagement financier. Les problèmes budgétaires assaillent les collectivités territoriales. Il rejoint le maire d'UHART-MIXE dans ses propos sur le rôle central des élus locaux, de leur engagement bénévole, et sur les préoccupations fondamentales des élus locaux, à savoir : l'école, la santé et le numérique.

Intervention de Monsieur Eric MORVAN
Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Préfet, en ouverture de son discours, dit qu'il n'y aura pas d'unanimité dans un pays, sauf contre l'Etat et prend en exemple la motion contre le transfert des cartes nationales d'identité votée à l'unanimité par cette assemblée générale.

Au terme de cette matinée de travail, le Préfet salue le Président et le Bureau de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques ainsi que tous les intervenants. Il revient ensuite sur les cinq mois qui se sont écoulés depuis sa prise de fonction et sur les grands dossiers d'actualité intéressant le bloc communal.

Il revient dans un premier temps sur le plan Préfectures nouvelle génération, pour lequel il a informé les maires de sa mise en œuvre au travers de plusieurs circulaires. Il prend acte de la motion votée en première partie de cette Assemblée Générale et informe qu'il la transmettra à qui de droit mais qu'il estime qu'il s'agit là d'un combat d'arrière-garde, les communes ayant à relever des défis autrement importants. Il revient ensuite sur l'objet principal de ce plan pour le département des Pyrénées-Atlantiques, à savoir le transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité aux 27 communes disposant d'au moins d'un dispositif de recueil. Il revient sur l'esprit de cette réforme et les objectifs de maîtrise des dépenses. En effet, malgré toutes les politiques de rabot financier en termes d'effectifs, il arrive que les services atteignent un seuil critique ne leur permettant plus de répondre aux missions qui leur sont confiées. La question revient désormais à faire des choix des missions : celles à renforcer ou celles pouvant être réalisées autrement. L'instruction des cartes nationales d'identité est un exemple. Elles seront réalisées, pour la Nouvelle Aquitaine, par trois plateformes, compétentes également pour les passeports. Cette réforme des procédures s'inscrit dans la modernisation. Sur la question des dispositifs de recueil, ils permettront de répondre aux questions de sécurité par la prise numérisée des empreintes digitales, permettant aussi de lutter contre la fraude. Enfin sur la question de calendrier, le Préfet souhaite rassurer les élus, les CNI sont désormais valables 15 ans.

Il mentionne ensuite plusieurs dossiers d'actualité, notamment :

- La compétence GEMAPI
- La réalisation du schéma départemental d'accessibilité des services publics
- La réunion prochaine d'une Commission Départementale de Coopération Intercommunale
- Les nouvelles modalités d'exercice des compétences en matière de SCOT et PLUi
- La grippe aviaire.

Le Président remercie Monsieur le Préfet et poursuit l'ordre du jour.

Signature de la convention ADM64 / Pôle emploi

Le Président invite Monsieur Thierry LESCURE à se joindre à lui en tribune pour signer la convention. Il invite Monsieur FINZI à brièvement présenter cette convention.

12h45 : Signature de la convention par Monsieur Alain SANZ, président de l'Association des Maires des P.-A., Monsieur Thierry LESCURE, directeur départemental de Pôle emploi dans les Pyrénées-Atlantiques et Monsieur Philippe LAURENT, Secrétaire général de l'Association des Maires de France.

**Discours de clôture de Monsieur Alain SANZ,
Président de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques**

Nos travaux touchent maintenant à leur fin et j'ai donc l'honneur de clôturer cette Assemblée Générale 2017.

Je crois qu'elle aura été une réussite.

Je salue tout particulièrement, la présence et l'intervention de M. Philippe LAURENT. Votre présence ici aujourd'hui démontre bien du lien étroit des élus de l'AMF avec ses associations départementales. De l'avis général, la qualité de votre intervention et les pistes de réflexion évoquées ont largement contribué à la richesse de nos échanges.

Je remercie chaleureusement Monsieur LASSERRE, Président du Conseil Départemental pour son intervention ainsi que Monsieur UTHURRY, en tant que représentant du président du Conseil régional.

Je remercie vivement Monsieur le Préfet, pour son intervention, ainsi que la mobilisation, en nombre, de vos proches collaborateurs.

Je tiens à remercier à nouveau Monsieur le Maire de SAINT-ETIENNE-DE-BAIGORRY, pour son accueil chaleureux.

Enfin, je remercie l'ensemble des Maires et Adjoints du département qui se sont mobilisés pour cette Assemblée, témoignant de leur implication dans la gestion des affaires communales et de leur intérêt pour la vie de notre Association. Avec la participation de plus de 120 élus aujourd'hui, l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques s'inscrit, encore davantage, comme le lieu privilégié de concertation et d'échange sur nos préoccupations d' élu local.

Sur les questions de logistique, j'invite les élus qui le peuvent à prolonger cette rencontre par un repas convivial qui sera servi par le traiteur Paxkal dans ces mêmes locaux. Et pour ceux qui doivent nous quitter, je vous souhaite une bonne route.

Clôture de l'Assemblée Générale à 13h00.

**POUR LE SECRETAIRE GENERAL,
Le 1^{er} VICE-PRESIDENT**



Michel CUYAUBE
Maire de SEVIGNACQ

LE PRÉSIDENT,



Alain SANZ
Maire de REBENACQ